

ou culturels serait ruiner tout le travail accompli par les Canadiens qui, au fil des années, ont édifié un nouveau pays dans l'acceptation et le respect des différences respectives.

Le principe d'une telle division est inacceptable, car il prive les Canadiens de l'héritage d'un pays. Il dénie aux Québécois un territoire sur lequel ils ont autant de droits que les autres Canadiens, et à ces autres Canadiens une portion du pays sur laquelle ils ont des droits égaux.

Ce principe est inacceptable, enfin, parce que le gouvernement fédéral a la responsabilité de préserver et d'affermir la langue et la culture des Canadiens francophones d'Amérique du Nord, et il entend l'assumer. Pendant bien des années, le gouvernement fédéral a favorisé l'essor et la protection de la langue et de la culture françaises au Canada par l'entremise de ses organismes administratifs et culturels et aussi, dans une large mesure, par les organismes politiques fédéraux. Ceux-ci sont au nombre des meilleurs garants de l'épanouissement linguistique et culturel des Canadiens d'expression française. Les rejeter serait irresponsable. Dans le régime actuel, les organismes fédéraux constituent l'une des principales sources de protection et de promotion de la langue et de la culture françaises au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

Afin de faire accepter et reconnaître le français et l'anglais comme langues officielles du Canada, le gouvernement fédéral a formulé des principes qui, globalement, constituent une charte des langues officielles du Canada.

La politique des langues officielles prend pour acquis que, compte tenu de l'existence de nombreuses langues au Canada, il y a deux groupes linguistiques principaux auxquels appartiennent tous les Canadiens, indépendamment de leur langue maternelle.

Egalité de statut ne signifie pas que tout Canadien, ni même que la majorité d'entre eux, devra devenir bilingue. Il est souhaitable, bien entendu, que bon nombre de Canadiens apprennent les deux langues. Mais l'égalité de statut ne signifie pas que

le français sera imposé comme langue d'usage à Corner-Brook ou à Annapolis, à Brandon, à Grande-Prairie, à Prince-Rupert ou dans tout autre ville ou village du Canada. Cela ne signifie pas non plus que l'anglais sera imposé comme langue d'usage à Saint-Hyacinthe, à Roberval où à Sturgeon-Falls ou dans tout autre ville ou village du Canada.

Il y a tout lieu de s'attendre à ce que l'Alberta et la Colombie-Britannique, par exemple, demeurent majoritairement anglophones, l'anglais y étant la langue d'usage, alors même que des droits linguistiques fondamentaux seraient reconnus à leurs petites minorités d'expression française. De même, on peut prévoir que le Québec restera majoritairement francophone, le français y étant la langue d'usage, même si sa minorité d'expression anglaise conserve ses droits linguistiques fondamentaux.

Egalité de statut signifie que la réalité du Canada, ses symboles nationaux et ses institutions communes reflèteront la culture et l'histoire de la communauté de langue française aussi bien que la culture et l'histoire de la communauté de langue anglaise et seront perçus comme tels. C'est ce visage que le pays veut se donner. Ce grand projet ne se réalisera pas à l'aide d'une règle à calcul, ni par un amalgame de Canadiens francophones et anglophones en une masse linguistique indifférenciée. Enfin, cette égalité de statut ne sera pas garantie par la mise en œuvre de systèmes, bien qu'il faille soupeser minutieusement les avantages et les difficultés qui naîtront de cette dualité.

Egalité officielle du statut du français et de l'anglais, cela ne veut pas dire que ces deux langues s'ajoutent à bien d'autres au Canada; en fait, elles y jouent un rôle bien particulier. Le français et l'anglais sont les langues de la plupart des Canadiens: 26 p. 100 de la population parlent le français et 67 p. 100 l'anglais. Dix-huit pour cent des Canadiens, soit plus que tous les habitants de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan réunis, parlent uniquement français. Treize pour cent parlent à la fois le français et l'anglais.